



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
19/11/2025

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 06
Votants : 27

OBJET :

PERSONNEL

=====

**RECRUTEMENT DE
DEUX AGENTS
STAGIAIRES**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillère Municipale à Mme DUNYACH Monique, Adjointe, M. CARLES Yves, Conseiller Municipal à M. BELTRAN José, Adjoint, Mme FERRIZ Paulette, Conseillère Municipale, à Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale à Mme QUER Martine Conseillère Municipale,

Absent(e) excusé(e) :

Mme LACOMBE Maria, Adjointe,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau des effectifs a été présenté aux membres du Comité Social Territorial le 12 novembre 2025 afin de le réactualiser :

Considérant que, dans le cadre de la pérennisation d'un agent contractuel, il convient de recruter l'agent en qualité d'adjoint technique stagiaire à compter du 1er décembre 2025 sur le poste permanent inscrit au tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint technique pour le service scolaire, d'entretien et de restauration scolaire.

Considérant que, dans le cadre de la mutation d'un agent de police municipale, il convient de recruter un agent de police municipale en qualité de stagiaire à compter du 09 décembre 2025 sur le poste permanent inscrit au tableau des effectifs :

- 1 poste de gardien brigadier pour le service de la police municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.